

PROCOLES SANITAIRES

(ENTRAÎNEMENTS, STAGES, MATCHS AMICAUX, GESTION DES CAS POSITIFS)

PRÉAMBULE

Le présent protocole constitue un socle de recommandations applicable durant la phase de préparation (entraînements, stages et matchs amicaux).

Il est entendu que sa mise en œuvre doit être effectuée après accord de la collectivité locale propriétaire de l'équipement sportif et/ou en concertation avec le gestionnaire de l'équipement en question afin de s'assurer de la compatibilité du présent protocole avec les mesures sanitaires déjà en vigueur dans l'enceinte sportive.

En tout état de cause, un dialogue doit être instauré entre les différentes parties prenantes mentionnées au présent protocole.

DEFINITIONS

Trois niveaux de responsabilités sont à distinguer.

Manager COVID Club : Chaque club doit désigner un Manager COVID Club dont la fiche de missions est accessible [ICI](#). Les coordonnées du Manager COVID Club sont à remplir en cliquant [ICI](#). Il assure le lien entre le club et le Manager COVID National et s'assure de la bonne application du présent protocole au sein du club. A défaut de désignation d'une personne spécifique, le Président du club sera de facto considéré comme Manager COVID Club et devra en assurer les missions.

Responsable COVID Equipe : il remplit les missions en lien avec la gestion directe de l'équipe lors des entraînements, stages et matchs amicaux. A défaut de désignation d'une personne spécifique, le responsable de l'équipe concernée par l'action sera de facto considéré comme Responsable COVID Equipe et devra en assurer les missions.

Délégué COVID Match : son rôle et ses missions sont définies ci-après dans la partie « DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX MATCHS AMICAUX ».

En fonction de l'organisation du club, une personne peut cumuler plusieurs de ces fonctions

KIT SANITAIRE

Chacun des clubs se dote du kit sanitaire suivant :

- Thermomètre frontal sans contact ;
- Gel hydro alcoolique ;
- Masques ;
- Désinfectant virucide ;
- Comprimé de désinfection pour pipette ;
- Essuie tout en papier ;
- Poubelle sans couvercle ;
- Affiches sur les gestes barrières, la distanciation physique et le lavage des mains.

PHASE DE PREPARATION (ENTRAÎNEMENTS, STAGES ET MATCHS AMICAUX)

DISPOSITIONS GENERALES

- Le Manager COVID Club s'assure de l'envoi par mail du présent protocole à tous les joueurs et encadrants concernés par l'action afin de s'assurer d'un niveau de communication homogène, en listant notamment les précautions à prendre ou encore les matériels et/ou équipements personnels et spécifiques à apporter (masque et/ou gel, etc.), ceci au regard des singularités de la doctrine en cours, des conditions de transport, d'hébergement ou encore de pratique.
- Le Manager COVID Club, ou le Responsable COVID Equipe, contacte le ou les gestionnaires du ou des installations, du ou des hébergements, du ou des restaurateurs concernés par l'action à venir pour partager leurs protocoles respectifs et s'accorder sur les périmètres de chacun (notamment le plan de circulation et les modalités d'utilisation ou de nettoyage de chacun des espaces).
- Pour le Pôle France, les Pôles espoirs, Centres de formation, la SynergIace Ligue Magnus, D1, D2, D3, les U20 & U17 Elite, le Manager COVID Club ou le Responsable COVID Equipe envoie par « Google form », ou autre support électronique, le questionnaire établi par la Commission Médicale (cf. pièce jointe) à tous les joueurs et staff visant à identifier ceux qui auraient été ou qui auraient pu être en contact avec la Covid-19. Cette démarche revêt un caractère obligatoire.
- Le médecin du club consulte les réponses individuelles apportées au questionnaire et organise une consultation avec tout membre de l'encadrement ou des joueurs qui semblerait à risque. A l'issue de cette consultation, le médecin confirme ou infirme la participation à l'action et prescrit éventuellement la réalisation d'un test PCR.

LES VESTIAIRES

Suite à la publication du Décret n° 2020-1035 du 13 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19

dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, les vestiaires sont de nouveau accessibles dans le strict respect des protocoles sanitaires.

En tout état de cause, la distanciation physique d'au moins 1 mètre entre les personnes **ET** le port du masque doivent être systématiquement et impérativement respectés.

L'accès aux douches est autorisé si la distanciation physique y est respectée (pas de port du masque obligatoire) et si un nettoyage régulier quotidien y est effectué. Toutefois, les joueurs doivent être encouragés à se changer et à prendre leur douche à domicile dans la mesure du possible.

Privatisation de la zone des vestiaires et ce afin d'éviter le mélange des publics mais également pour limiter le taux d'occupation des vestiaires et d'utilisation des douches (objectif recommandé : 50% de taux d'occupation du vestiaire). Seuls les membres de l'équipe y ont accès.

Le Manager COVID Club s'assure de la préparation du vestiaire comme suit (en gras ce qui relève de l'obligation et le reste de la recommandation) :

- **Affichage des gestes barrières, des règles de distanciation physique et de lavage des mains ;**
- Positionnement d'une table à l'entrée du vestiaire sur laquelle il dépose :
 - **1 pot de GHA avec bouchon verseur**
 - **1 thermomètre frontal sans contact**
 - **1 boîte de masques**
 - **1 poubelle sans couvercle**
 - 1 rouleau de papier d'essuie-tout
 - 1 spray de désinfectant virucide
 - 1 boîte de pastille de désinfection pour pipette
- **Positionnement d'une poubelle sans couvercle dans chaque pièce du vestiaire ;**
- **Mise en place de la délimitation pour le placement de chacun des joueurs sur la base de 1 place sur 2 ;**
- **Mise en place de la délimitation pour les douches utilisables sur la base de 1 sur 2 ;**
- **Personnalisation de chacune des pipettes.**

Le Manager COVID Club s'assure de la préparation du banc comme suit :

- **Positionnement d'une poubelle sans couvercle à chacune des extrémités du banc ;**
- **Mise en place des rouleaux de papier d'essuie-tout afin que personne n'ait recours à des serviettes à usage multiple pour s'essuyer le visage ou la visière.**

PHASE D'ACCUEIL SUR SITE

Le Manager COVID Club s'assure qu'à l'arrivée des joueurs et de l'encadrement :

- Les principales règles et consignes sanitaires sont rappelées.

- La prise de température, qui doit être inférieure à 38°, est opérée. Toute personne ne répondant pas à cette exigence est systématiquement renvoyée vers un médecin et interdite de participation aux activités.
- Les présences effectives de l'encadrement et des joueurs à chaque entraînement et stages sont relevées et archivées.
- Dans tous les lieux de vie, les gestes barrières, les règles de distanciation physique ou encore le protocole pour se laver les mains efficacement, si tant est que l'activité de l'équipe aille au-delà de la patinoire (restauration, hôtel, etc.), sont affichés.

PHASE DE FONCTIONNEMENT ET DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le Manager COVID Club s'assure lui-même ou auprès du Responsable COVID Equipe, que :

- Chacun des membres de l'équipe (encadrement et joueurs) porte un masque dans tous les transports collectifs organisés par le club (publics ou dédiés) empruntés pour se rendre sur le site d'entraînement :
 - Minibus ;
 - Bus ;
 - Train ;
 - Avion.
- Chacun des membres de l'équipe (encadrement et joueurs) porte un masque de manière permanente dans tous les ERP clos (patinoire, gymnase, salle de musculation, etc.) à l'exception des phases d'entraînement ou de toilette. Les encadrants, à l'exception des entraîneurs, qui sont considérés comme co-acteurs du jeu, conservent leurs masques aussi longtemps qu'ils séjournent dans les bâtiments, y compris en bord de glace.
- Chacun des membres de l'équipe (encadrement et joueurs) se désinfecte les mains avec une solution hydro-alcoolique avant et après chacune des séances d'entraînement. Pour cela, un pot de GHA sera à disposition à l'entrée et à la sortie de toutes les installations sportives (salle de musculation, gymnase, etc.). Au maximum deux joueurs peuvent se trouver simultanément dans la salle de soins, où toutes les personnes présentes portent un masque.
- Maillots, chasubles, bas et sous-vêtements doivent être lavés systématiquement après chaque utilisation : soit individuellement, soit collectivement. Si cette opération est assurée par le club, la personne en charge doit porter des gants en latex à usage unique pour manipuler le matériel en question. Ces gants devront être jetés immédiatement après chaque utilisation.
- Chaque joueur utilise une pipette identifiée et personnalisée. Toutes les gourdes et bouchons seront désinfectés après chaque entraînement.
- Chaque joueur conserve l'ensemble de son équipement (et notamment casque, gants et crosses) tout au long de la saison : pas d'échange de matériel entre les joueurs.
- Les matériels pour la pratique hors glace (notamment les appareils de fitness) sont désinfectés après chacune des utilisations.

Veillez enfin noter que :

- Les ventilateurs ou sèche gants sont proscrits.
- Les crachats et les accolades sont interdits.

RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

- Éviter de partager des espaces ou des installations avec d'autres utilisateurs que votre équipe.
- Réduire au maximum le temps passé sur le site d'entraînement et/ou du stage (1h maximum avant et après le début et la fin de l'entraînement).
- Dès lors que le port du masque est rendu obligatoire, il doit couvrir intégralement la zone de la bouche et du nez.
- Signaler immédiatement tout symptôme au médecin du club et, dans le doute, ne pas se présenter à l'entraînement, au stage ou au match amical.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX MATCHS AMICAUX

LE DELEGUE COVID MATCH

Le Délégué COVID Match est le référent COVID pour l'ensemble des acteurs du match.

En cas d'absence d'un Délégué COVID Match au moment du match, un membre de la table de marque désigné par le club assurera cette mission.

KIT SANITAIRE

Le Manager COVID club s'assure lui-même ou auprès du Délégué COVID Match, de la disponibilité du kit sanitaire suivant (en gras ce qui relève de l'obligation et le reste de la recommandation) :

- **Gel hydro alcoolique ;**
- **Masques ;**
- **Essuie-tout en papier ;**
- **Poubelle sans couvercle ;**
- **Affiches sur les gestes barrières, distanciation physique et le lavage des mains ;**
- Désinfectant virucide ;
- Comprimé désinfectant pour pipette.

Il incombe à chaque club recevant de doter le vestiaire de chacune des équipes et de celui des arbitres du kit sanitaire visé ci-avant.

PHASE DE PREPARATION DU MATCH

En amont du premier match amical de la saison (et ce pour chacune des divisions) :

- Le Délégué COVID Match, avec le gestionnaire de la patinoire :
 - Définit les zones des vestiaires pour chacune des équipes et pour les arbitres avec l'intention de respecter pour tous la règle d'une place sur deux ainsi que les règles rappelées ci-avant dans la partie « VESTIAIRES ». Chacun de ces vestiaires aura été lavé quotidiennement.
 - Affiche les gestes barrières, les règles de distanciation physique et de lavage des mains.
 - Positionne une table à l'entrée de chacune des trois zones de vestiaires (équipe locale, équipe visiteuse, arbitres) sur laquelle il dépose :
 - 1 pot de GHA avec bouchon verseur
 - 1 rouleau de papier d'essuie-tout
 - 1 poubelle sans couvercle
 - Définit le plan de circulation :
 - L'objectif est de personnaliser les circulations de chacun (équipe locale, équipe visiteuse, arbitres) pour entrer et sortir sur/de la glace. Si cela n'est pas possible au regard de la configuration de la patinoire, il faut respecter l'ordre suivant (avant et après échauffement, avant et après chaque période) :
 - Pour entrer : arbitres / équipe locale / équipe visiteuse
 - Pour sortir : équipe locale / équipe visiteuse / arbitres

A la marge, les trois acteurs peuvent s'accorder sur un ordre différent, si tant est que tous y soient favorables et que le principe d'entrée et de sortie successives soit respecté.
- Registres de présence :
 - Pour les championnats nationaux, les feuilles de match électroniques feront foi ;
 - Pour les autres compétitions, les feuilles de match papier feront foi et pour cela devront être scannées et envoyées par mail sous 48h à la zone concernée.
- Limiter, voire interdire, le partage d'espaces clos :
 - Les arbitres, comme l'équipe visiteuse, devront s'échauffer et organiser leur récupération dans des espaces dédiés indiqués par le Délégué COVID Match.
- Le Délégué COVID Match s'assure que les bancs sont préparés comme suit :
 - Positionnement d'une poubelle sans couvercle à chacune des extrémités des bancs ;

- Mise en place des rouleaux de papier d'essuie-tout afin que personne n'ait recours à des serviettes à usage multiple pour s'essuyer le visage ou la visière.

PHASE D'ACCUEIL SUR SITE

A l'arrivée de chacun des acteurs (équipe locale, équipe visiteuse, arbitres) sur le site, le Délégué COVID Match :

- Rappelle les principales règles et consignes sanitaires.
- Remet à l'équipe visiteuse et aux arbitres le plan de la patinoire avec les espaces dédiés identifiés et le plan de circulation.
- Procède à la prise de température, qui doit être inférieure à 38°. A ce titre, un thermomètre frontal sans contact devra être à sa disposition. Toute personne ne répondant pas à cette exigence est systématiquement renvoyée vers un médecin et interdite de participation au match.

PHASE DE DÉROULEMENT DU MATCH

- Chacun des acteurs du jeu (encadrement, joueurs, officiels et arbitres) porte un masque de manière permanente dans toute la patinoire, y compris en bord de glace. Seuls les acteurs du jeu (joueurs, coaches et arbitres) sont autorisés à les retirer lors des phases d'échauffement, de match ou de toilette.
- Chacun des membres de l'équipe (encadrement et joueurs) se désinfecte les mains avec une solution hydro-alcoolique avant et après chacune des entrées/sorties de vestiaires (arrivée, 2 intermèdes, départ).
- Au maximum deux joueurs peuvent se trouver simultanément dans la salle de soin et toute personne présente porte un masque.
- Chaque joueur utilise une pipette identifiée et personnalisée, que cela soit dans le vestiaire comme sur le banc. Les personnes en charge de remplir et/ou de désinfecter les pipettes portent des gants en latex à usage unique. Ces gants devront être jetés immédiatement après chaque utilisation.
- Chaque joueur conserve son casque et ses gants tout au long du match.
- Les ventilateurs ou sèche gants sont proscrits.
- Les crachats et les accolades sont interdits.
- Aucun acteur du jeu ne se serre la main (ni avant, ni après le match), n'effectue d'accolade ou ne partage une pièce d'équipement :
 - Pas de serrage de mains entre les arbitres et les officiels de banc :
 - Simple salutation en passant devant chaque banc, dans le respect des règles de distanciation, en commençant par l'équipe visiteuse

- Pas de serrage de mains entre les arbitres et les capitaines ni entre les capitaines :
 - Simple salutation, dans le respect des règles de distanciation
 - Pas de serrage de mains entre les équipes à la fin du match :
 - Chacun des acteurs quitte la glace dans l'ordre pré défini
 - Pas d'accolade entre joueurs (ni après un but, ni pour célébrer une victoire) :
 - Les joueurs peuvent, s'ils y tiennent absolument, juste se checker poing contre poing en portant leurs gants
 - Pas de cérémonie de remise du trophée du meilleur joueur du match
 - Les juges de ligne ne ramassent aucune pièce d'équipement sur la glace et invitent le joueur concerné à venir la récupérer lui-même lors d'un arrêt de jeu
 - Des palets sont stockés dans un seau de glace au banc des pénalités dans lequel le même juge de ligne viendra se servir au cours du match en cas de besoin
- Prévoir des bouteilles d'eau individuelles de 50 cl aux bancs des pénalités, une par joueur pénalisé, qui devra être retirée à sa sortie.

RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

- Réduire au maximum le temps passé sur le site de match (2h avant et 1h après le match).
- Limiter ses relations exclusivement entre membres de son équipe. Les arbitres pourront échanger avec les officiels de table de marque et les entraîneurs en respectant les règles de distanciation.
- Signaler immédiatement tout acteur présentant un symptôme au médecin du match et au Délégué COVID Match.

GESTION D'UN OU PLUSIEURS CAS POSITIF(S) A LA COVID19

1. **Devant la présence de signes cliniques suspects** de COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, céphalées en dehors d'une pathologie migraineuse connue, perte de goût, etc.) constatée par le médecin du club, vous vous trouvez alors dans une situation de cas possible. Il est recommandé d'isoler sans délai la personne concernée (qui portera obligatoirement un masque) et de prendre contact avec le centre COVID le plus proche pour réalisation du test diagnostic RT-PCR.
2. **Chaque cas de COVID-19 confirmé** au sein d'un club et/ou des acteurs du jeu (encadrement et/ou joueurs d'une équipe, arbitres, officiels) doit être appréhendé comme suit :
 - Contraindre la personne concernée à la quatorzaine avec un retour à la patinoire après avis favorable du médecin traitant.
 - L'identification des personnes contacts du cas confirmé doit être mise en œuvre sans délai dès réception du résultat biologique positif, en lien avec la CPAM et l'ARS du département où est détecté le cas. Elle pourra être anticipée avant la réception du résultat, dès le signalement, en cas de forte suspicion clinique.

Deux niveaux d'exposition des personnes-contacts d'un cas confirmé de COVID-19 ont été définis :

- **Personne-contact à risque** : personne ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable, par exemple : famille, même chambre ou ayant eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre du cas confirmé etc. Personne ayant eu un contact ponctuel étroit (<1 mètre) et/ou ayant partagé un espace confiné prolongé (>15 minutes) avec un cas confirmé.
- **Personne-contact à risque négligeable** : situations autres que celles ci-dessus, pour une personne ayant eu un contact ponctuel avec un cas confirmé à l'occasion de la fréquentation de lieux publics, etc.
- o Seules les personnes contacts à risque d'un cas confirmé doivent être mises en quarantaine (pendant 14 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé) et bénéficier d'un suivi sanitaire. Une fois identifiées, elles seront placées en quarantaine et suivies médicalement par l'ARS et un test par RT-PCR leur sera prescrit (test à réaliser après une période de 7 jours à partir du dernier contact avec le cas confirmé). Une RT-PCR négative à J7 chez un contact asymptomatique pourra alors conduire à alléger les mesures de quatorzaine (autorisation de sortie avec port d'un masque obligatoire, mesures barrières renforcées, pas de travail en présentiel, pas de contact avec des personnes à risque de forme grave de COVID-19 et pas d'utilisation des transports en commun).

Pour tout cas positif, le Manager COVID Club informe sans délai le Manager COVID National ainsi que la Commission Nationale de l'Arbitrage et le Manager COVID Club de toutes les équipes rencontrées dans l'intervalle J-7.

Pour plus d'informations : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/covid-19-outils-pour-les-professionnels-de-sante>